



**DELIBERATION N° 23/146 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LA CONVENTION DE PARTENARIAT "CULTURE & SANTE"
2023-2026 AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ET LA DIRECTION
RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES**

**CHÌ APPROVA A CUNVINZIONI DI PARTINARIATU "CULTURA È SALUTA" 2023-
2026 CUN L'AGENZA RIGHJUNALI DI A SALUTE È A DIRIZZIONI RIGHJUNALI
DI L'AFFARI CULTURALI**

REUNION DU 25 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq octobre, la Commission Permanente, convoquée le 17 octobre 2023, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Julia TIBERI à M. Saveriu LUCIANI
M. Hyacinthe VANNI à M. Romain COLONNA

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Valérie BOZZI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Xavier LACOMBE

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son titre III, article L. 1431-2 qui relève du Code de la Santé,
- VU** la convention « Culture et Santé » du 6 mai 2010, signée entre le ministère de la santé et le ministère de la culture et de la communication,
- VU** la délibération n° 12/051 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mars 2012 approuvant la convention-cadre d'application du dispositif national « culture et santé » pour la Corse,

- VU** la délibération n° 20/148 AC de l'Assemblée de Corse du 5 novembre 2020 approuvant du règlement d'interventions sociales, médico-sociales et de santé de Corse,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 23/023 AC de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2023 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES AVIS** de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,
- APRES AVIS** de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (12) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la convention de partenariat « culture et santé » 2023-2026 avec l'Agence Régionale de Santé et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse

et **AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à la signer, ainsi que les avenants et tout acte d'exécution.

ARTICLE 2 :

AFFECTE les autorisations d'engagements pour l'année 2023, soit 32 300 € imputés sur le BP 2023 programme 5211, chapitre 934, fonction 418, compte 657.

La liste des bénéficiaires est jointe en annexe à la présente délibération.

ARTICLE 3 :

DIT que les autorisations d'engagements pour les années suivantes seront affectées chaque année sous réserve des AE et CP disponibles.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 25 octobre 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 25 OCTOBRE 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**CUNVINZIONI DI PARTINARIATU "CULTURA È SALUTA"
2023-2026 CUN L'AGENZA RIGHJUNALI DI A SALUTE È A
DIRIZZIONI RIGHJUNALI DI L'AFFARI CULTURALI**

**CONVENTION DE PARTENARIAT "CULTURE & SANTE"
2023-2026 AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ET LA
DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse a la volonté de développer la culture au sein des établissements et services de santé.

Cette volonté s'inscrit, d'une part, dans la mise en œuvre des orientations de la Collectivité en matière d'action culturelle, de santé et de lien social, et d'autre part, dans le cadre de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

Depuis 2013, une convention tripartite entre la Collectivité de Corse (CdC), l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) permet de financer des actions visant à développer et à renforcer une politique culturelle au sein des établissements sanitaires et médico-sociaux.

Ainsi, la musique, la poésie, la danse, la photographie, l'art sous toutes ses formes entrent à l'hôpital, dans les EHPAD, les FAM (Foyers d'Accueil Médicalisés), etc., pour le divertissement mais aussi le mieux-être des résidents et/ou des patients.

Cette convention ayant pris fin le 31 décembre 2022 doit être renouvelée en 2023 pour une durée de quatre ans.

La Collectivité et l'Etat y participent chacun à hauteur de 30 000 € et la cogèrent.

Elle est présentée dans le cadre de la mesure 1.5 du règlement des interventions en matière sociale, médico-sociale et de santé de Corse « Soutien à la mise en place d'actions culturelles visant à améliorer la santé ».

En 2023, 36 projets ont été reçus. Le comité de sélection CdC/ARS du 27 juin dernier a retenu 19 projets pour un montant global de 64 600 €, ramenant la part de la CdC à 32 300 € (50 % du montant total attribué).

Un bilan détaillé de la convention précédente se trouve en annexe du présent rapport.

Cette mesure a pour objectifs :

- de faire intégrer la dimension culturelle aux établissements sanitaires et médico-sociaux du public et du privé dans leur projet d'établissement au bénéfice des usagers, de leurs familles et de l'ensemble du personnel et développer les initiatives et projets de médiation culturelle à l'attention des patients et de population au-delà des murs des établissements ;
- de développer une démarche de projet « Culture & Santé » en direction des

patients, résidents, usagers et des professionnels de santé des établissements sanitaires, médico-sociaux, des enfants, maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) et environnement carcéral ;

- d'accompagner, par une action culturelle, favorisant la langue et la culture corse, les politiques de santé et l'action des professionnels de santé dans les différentes modalités de prise en charge ;
- d'accompagner la réflexion des établissements de santé dans la définition d'espaces adaptés à la réalisation d'actions culturelles, et notamment leur aménagement.

L'appel à projets et l'attribution de subventions sont étudiés par une commission territoriale de pilotage à laquelle participent la Collectivité de Corse avec plusieurs de ses directions, l'Agence Régionale de la Santé et la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Cette commission établit la liste des propositions de financement des actions qui feront l'objet d'un arrêté attributif du Président du Conseil exécutif de Corse.

L'appel à projets 2023/2024 a proposé les thèmes suivants : Comment favoriser la communication des personnes polyhandicapées ? - La culture et la pratique des Arts pour soulager le corps et l'esprit des patients, des femmes enceintes et favoriser la relation parent-enfant - La lecture en établissements et services de santé n'est pas qu'un passe-temps notamment, pour l'éveil des tout-petits au livre - L'accès à la culture et aux arts dès le plus jeune âge : outils de prévention ? et un thème libre.

Ils s'adressent à tous les établissements en lien avec des partenaires culturels de leur choix et ont été déployés aussi bien par des établissements médico-sociaux publics et privés que des établissements hospitaliers.

Je vous propose :

- de renouveler le partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre de la convention « Culture & Santé » jusqu'en 2026.
- d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention annexée au présent rapport, ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.
- d'affecter les autorisations d'engagements pour l'année 2023, soit 32 300 € imputés sur le programme 5211, chapitre 934, fonction 418, comptes 65748/657382.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**CONVENTION CULTURE ET SANTE
POUR LA CORSE 2023-2026**

**CUNVENZIONE CULTURA E SALUTA
PER A CORSICA 2023-2026**

A Cullettività di Corsica / La Collectivité de Corse (CdC)
L'Agence Régionale de Santé Corse (ARS Corse)
La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse (DRAC)

Entre

L'Etat (Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse DRAC),

Et

A Cullettività di Corsica / La Collectivité de Corse (CdC), représentée par le Président du Conseil exécutif de Corse, Gilles SIMEONI,

Et

L'Agence Régionale de Santé de Corse (ARS Corse), représentée par la directrice générale, Marie-Hélène LECENNE,

- Vu** la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et le préambule de la Constitution de 1958 ;
- Vu** la Convention nationale Culture à l'hôpital de 1999 ;
- Vu** la Déclaration sur la diversité culturelle de l'UNESCO en 2001 ;
- Vu** la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, qui affirme et promeut les droits des usagers notamment en terme d'accès à la culture ;
- Vu** la loi de modernisation sociale du 2 janvier 2002 reconnaissant l'accès de l'adulte handicapé physique, sensoriel ou mental aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens, notamment aux loisirs et à la culture ;
- Vu** la Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO en 2005 ;

- Vu** la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Vu** le Protocole d'accord national Culture à l'hôpital de 2006 ;
- Vu** la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels de 2007 ;
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son titre III, art. L.1431-2 relatif au volet culturel dans les établissements de santé au sein des ARS ;
- Vu** la convention « Culture et Santé » du 6 mai 2010, signée entre le ministère de la santé et le ministère de la culture et de la communication ;
- Vu** la délibération n° 12/051 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mars 2012 approuvant la convention-cadre d'application du dispositif national « culture et santé » pour la Corse ;
- Vu** la délibération n° 23/146 CP de la Commission Permanente du 25 octobre 2023 approuvant la convention de partenariat « culture et santé » 2023-2026 avec l'Agence Régionale de Santé et la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;

Considérant le souhait de la Collectivité de Corse de promouvoir la culture en lien avec la promotion de la santé, ainsi que précisé dans le règlement d'interventions en matière sociale, médico-sociale et de santé de Corse (Volet n° 1 : intervention en matière de Promotion de la Santé et de Prévention Sanitaire, Mesure 5 : Soutien à la mise en place d'actions culturelles visant à améliorer la santé).

Considérant le rôle dévolu à l'Agence Régionale de Santé de Corse (ARS) d'ouvrir de nouvelles perspectives à un processus d'ensemble qui vise à intégrer la préoccupation culturelle au sein de la réflexion sur la santé, notamment en privilégiant un ancrage territorial de l'action.

Préambule

A Cullettività di Corsica/La Collectivité de Corse et l'Agence Régionale de la Santé Corse entendent :

- ✓ Assurer l'accès de tous à la culture et la démocratisation des pratiques culturelles ;
- ✓ Prendre en compte la nécessité de faire des établissements et services de santé des lieux plus humains, propices au mieux-être des patients/résidents mais aussi des personnels de santé et des usagers en général en créant des moments de partage, d'échanges, d'émotions et d'évasion ;
- ✓ Favoriser l'accès du plus grand nombre aux pratiques culturelles et aux œuvres ;
- ✓ Promouvoir une politique de la santé qui prenne en compte toutes les dimensions de la personne.

La présente convention est le renouvellement de celles signées dès 2013 et a pour objectif de réaffirmer l'importance d'une action conjointe en matière de culture et de développer celle-ci au sein des établissements ou services sociaux et médico-sociaux.

Cette volonté s'inscrit d'une part dans le cadre de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et d'autre part dans la mise en œuvre des orientations de la Cullettività di Corsica/ Collectivité de Corse en matière d'action culturelle, de santé et de lien social.

Une vie culturelle réduit l'isolement du malade et respecte la dimension existentielle de la personne. La culture, vecteur de valorisation personnelle, professionnelle et sociale, est considérée comme une contribution à la politique de santé qui accorde une nouvelle place à l'usager. De même une action culturelle au sein des établissements de santé contribue à la qualité des relations professionnelles et améliore l'inscription des établissements dans la cité.

Le public visé englobe l'ensemble de la communauté hospitalière et médico-sociale et des services de santé : patients, résidents, détenus, familles, soignants.

Les parties à la présente convention entendent ainsi renouveler cet engagement à associer l'ensemble des professionnels de la culture et de la santé à la mise en œuvre du présent dispositif ainsi que les entreprises engagées dans le mécénat culturel.

Les collectivités locales insulaires peuvent devenir partenaires de ce dispositif.

Article 1 : Objet de la convention

A Cullettività di Corsica, l'ARS Corse et la DRAC s'engagent à mener une politique commune au niveau régional visant à développer et à renforcer l'émergence d'une politique culturelle au sein des établissements sanitaires et médico-sociaux au bénéfice des usagers, de leurs familles et de l'ensemble du personnel, contribuant ainsi au développement de la culture pour chacun.

En application de l'article L. 6114-3 du Code de la Santé publique, les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens peuvent comporter un volet culturel. Les établissements de santé doivent inscrire en conséquence dans leur projet d'établissement un volet comportant la définition d'une politique culturelle répondant aux objectifs mentionnés dans le préambule.

Les actions mises en place dans ce cadre couvrent l'ensemble des disciplines artistiques et dimensions de la culture.

La présente convention a ainsi pour objet de permettre au niveau de la Corse la mise en œuvre du dispositif national posé par « Culture et Santé » du 6 mai 2010, signée entre le ministère de la santé et le ministère de la culture, et notamment :

1- De développer une démarche de projet « Culture et Santé » en direction des patients, résidents, usagers et des professionnels de santé des établissements sanitaires, médico-sociaux, Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) et environnement carcéral.

2- D'accompagner, par une action culturelle, les politiques de santé et l'action des professionnels de santé dans les différentes modalités de prise en charge

3- D'accompagner la réflexion des établissements de santé dans la définition d'espaces adaptés à la réalisation d'actions culturelles, et notamment l'aménagement :

- a. D'une bibliothèque ou médiathèque accessible à toutes les personnes ;
- b. De lieux adaptés et équipés pour la projection de films et la présentation de spectacles ;
- c. De lieux adaptés et équipés pour les ateliers d'activités artistiques et culturelles ;
- d. De lieux adaptés à l'apaisement des soignants.

Article 2 : Engagements des partenaires

La présente convention entre la CdC et l'ARS Corse porte sur trois principaux engagements : le développement d'un partenariat régional structuré ; la mise en œuvre de projets culturels au sein des établissements ; l'information et les échanges avec les usagers et les professionnels de santé.

2.1 - Un partenariat régional structuré

- Constituer une commission de pilotage régionale « Culture et Santé » de la démarche.
- Inciter les partenariats entre établissements hospitaliers et médico-sociaux publics/privés et structures culturelles pour la mise en œuvre de projets culturels en lien avec les politiques plus globales de chacune des parties.
 - Prendre en compte dans le dispositif « Culture et Santé » la création des communautés hospitalières de territoire (CHT), qui peuvent être des lieux propices à l'émergence d'initiatives culturelles.
 - Inciter à la mutualisation des projets culturels et/ou artistiques inter établissements et service de santé.

2.2 - Des projets culturels au sein des établissements

- Ouvrir les établissements sur leur environnement et favoriser les échanges culturels dans et hors les murs.
- Inciter et favoriser les équipements culturels à construire des partenariats avec les établissements et à s'intéresser aux personnes empêchées (jumelage).
 - Créer les conditions d'une prise en charge plus globale du patient, de la personne âgée ou handicapée par une meilleure coopération entre professionnels et usagers grâce aux interventions et aux œuvres artistiques et culturelles, réfléchir à l'intégration pérenne de l'Art au sein des établissements de santé (interventions spatio-plastiques).
 - Modifier le regard.
 - L'accès de tous à la culture, facteur de lien social.

2.3 - Les échanges avec les usagers et les professionnels de santé

- Sensibiliser et organiser la formation des référents « culture et santé » des établissements ainsi que des intervenants culturels.

- Apporter une aide, à la demande des établissements, à la conception d'outils informatifs (plaquette annuelle de programmation, publications des temps d'échanges, conférence de presse sur les grands événements, affiches, flyers et logo dédié, etc..) pour une communication permanente des établissements sur leurs actions relevant de la présente convention dans l'optique de mettre en relief leur travail fourni ainsi que les actions porteuses et innovantes pour la Corse.
- La mise en perspective des pratiques professionnelles.

Article 3 : La commission régionale de pilotage (CRP)

Une commission régionale de pilotage, instance décisionnelle, est mise en place. Elle fixe les modalités de mise en œuvre du présent dispositif.

Dans ce cadre, elle est chargée :

- D'arrêter le programme annuel d'activités et le contenu des appels à projets qui lui sont soumis,
- De fixer le budget afférent,
- De sélectionner les projets déposés et accorder les financements.

Chaque fin d'année, elle procède également à l'évaluation de l'ensemble des actions ayant fait l'objet d'un financement.

La commission régionale de pilotage est présidée par le Président du Conseil exécutif de Corse.

Elle est constituée comme suit :

- Le Président du Conseil exécutif de Corse ou son représentant,
- La Directrice générale de l'ARS Corse ou son représentant.
- Le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud ou son représentant (DRAC Corse),

Cette instance se réunit au moins une fois par an.

Des représentants de la Collectivité de Corse (santé, social, culture, éducation, langue corse...) en lien avec la chargée de mission « Culture et Santé » de l'ARS de Corse assurent :

- L'élaboration du programme annuel d'activités et la proposition d'appel à projets qui sont soumis à la validation de la commission régionale de pilotage ;
- La préparation et l'animation des réunions de la commission régionale de pilotage ainsi que le suivi et la coordination des projets ;
- La valorisation des différents partenaires.

Article 4 : Modalités de mise en œuvre

Pour mettre en œuvre les objectifs de la présente convention, la méthodologie s'organise autour de trois niveaux d'interventions :

- Réalisation des projets Culture et Santé retenus par la CRP suite à la procédure d'appels à projets ;
- Formation des personnels et artistes en charge d'opérations s'inscrivant dans le dispositif Culture et Santé ;
- Édition et diffusion des supports d'information et de communication.

Article 5 : Evaluation

Les actions financées doivent faire l'objet d'un bilan financier annuel accompagné d'un bilan quantitatif et qualitatif remis à la CRP et présenté aux instances habilitées.

Article 6 : Contributions et moyens

6.1 - La CdC et l'ARS de Corse s'engagent sur la durée de la convention et sous réserve de la disponibilité des crédits à abonder, chacun à hauteur de 50 %, avec une enveloppe d'un montant socle annuel total de 60 000 euros (30 000 € ARS 30 000 CdC).

Pour les projets relevant du secteur médico-social, la Direction de la Santé Publique et du Médico-Social de l'ARS Corse sanctuarisent une enveloppe supplémentaire de 30 000 € dans le contexte d'un retour d'appel à projets abondant.

La DRAC Corse s'engage à financer le matériel de communication et à participer ponctuellement à la réalisation des opérations de formation des personnels et intervenants.

Elle peut, en opportunité d'une enveloppe le lui permettant, décider de participer au financement des projets culture et santé.

Le mécénat de proximité sera activement recherché ; les établissements de santé doivent s'engager dans des démarches de prospection et de recherche de mécènes de proximité susceptibles de s'associer à leurs actions, en recourant aux dispositions de la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations.

6.2 - Modalités de financement des projets

Les projets retenus par la CRP, suite à la procédure d'appel à projets, feront l'objet d'une notification adressée aux porteurs de projet respectivement pour la part ARS et pour la part CdC.

Modalités de versement :

- 100 % du montant total accordé par projet (part ARS de Corse) dès la notification aux porteurs de projet ;
- 100 % du montant total accordé par projet (part CdC) à la signature de l'arrêté attributif de subvention.

6.3 - Tous les documents de communication, de promotion et de présentation

relatifs aux projets entrant dans le champ d'application de la présente convention et bénéficiant dans ce cadre d'un soutien financier devront comporter les mentions suivantes : « avec le soutien financier de l'Agence Régionale de Santé Corse et de la Collectivité De Corse/Cullettività di Corsica » ou « avec le soutien financier de l'Agence Régionale de Santé Corse, de la Collectivité de Corse/Cullettività di Corsica et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse ».

Article 7 : Calendrier prévisionnel

- 2023 : Signature de la convention Culture et Santé renouvelée 2023-2026
- Février : Lancement de l'Appel à Projets
- Fin avril : Date limite de dépôt des projets par les établissements.
- Juin : Expertise des projets, passage devant la CRP.
- Juin à octobre : Notification des financements aux établissements.

Article 8 : Avenant

Toute modification dans l'exécution de cette convention ainsi que la participation éventuelle de nouveaux partenaires feront l'objet d'un avenant.

Article 9 : Durée et dénonciation

Elle pourra être dénoncée par l'un ou l'autre des signataires avant son terme mais sous réserve d'un préavis de six mois destinés à garantir l'exécution des objectifs fixés et des engagements financiers qui en découlent.

Article 10 : Litiges

Les litiges survenant du fait de l'exécution de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Bastia - chemin Montepiano - 20200 BASTIA

Fait à Ajaccio, le
(en trois exemplaires originaux)

La Directrice générale de l'Agence
Régionale de Santé de Corse,

Le Président du Conseil exécutif de Corse,
U Presidente di u consigliu esecutivu di Corsica,

Marie-Hélène LECENNE

Gilles SIMEONI

Le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud,

Amaury DE SAINT-QUENTIN

CARTULARU DI L'IMPEGNI **CAHIER DES CHARGES**

Chjama à prughjetti / Appel à projets 2023-2024
Cultura è Saluta / Culture et Santé

1.1 COMMENT FAVORISER LA COMMUNICATION DES PERSONNES POLYHANDICAPÉES ?

1.2 – LA CULTURE ET LA PRATIQUE DES ARTS POUR SOULAGER LE CORPS ET L'ESPRIT DES PATIENTS, DES FEMMES ENCEINTES ET FAVORISER LA RELATION PARENTS-ENFANTS

1.3 – LA LECTURE EN ETABLISSEMENTS ET SERVICES DE SANTÉ N'EST PAS QU'UN PASSE-TEMPS, NOTAMMENT POUR L'EVEIL DES TOUT-PETITS AU LIVRE

1.4 L'ACCES A LA CULTURE ET AUX ARTS DES LE PLUS JEUNE AGE COMME OUTILS DE PREVENTION

1.5 – THEME LIBRE

L'appel à Projets Culture et Santé 2023/2024 s'inscrit, cette année encore, dans un contexte particulier de crise sanitaire où la volonté des partenaires est de soutenir davantage encore cette dynamique de développement culturel dans les lieux de santé, plus que jamais essentielle.

Nous adaptons ce cahier des charges aux contraintes de mise en œuvre des projets qu'a pu engendrer la crise sanitaire, en proposant d'ajouter l'alternative de l'accompagnement du quotidien des personnes et des institutions pour rompre l'isolement et favoriser la cohésion et la solidarité

L'appel à projets 2023/2024, lancé par la mission Culture et Santé, en collaboration avec la Collectivité de Corse, donne connaissance de la nature et des objectifs de la mission et encourage la participation des établissements sanitaires et médico-sociaux Publics/Privés (P/P) de Corse. Ce programme est un regard bienveillant que vous porterez sur vos soignants et/ou vos patients/résidents. Les projets in lingua corsa/en langue corse seront appréciés.

1- CONDITIONS ET MODALITES DE PARTICIPATION A L'APPEL A PROJETS

Dans ce cadre, les thèmes proposés s'adressent à tous les établissements en lien avec les partenaires culturels de leur choix et permettent une mutualisation inter établissements tout en laissant opportune la cohérence avec la dynamique de chaque établissement.

Le montage du dossier doit rester simple et peut être fait avec le soutien de la chargée de mission Culture et Santé de l'ARS Corse, en lien possible avec l'IREPS Corse, la CdC, Direction de l'action sociale de proximité, et la DRAC.

Les candidatures doivent être adressées simultanément :

par le directeur de l'établissement sanitaire, médico-social ou pénitentiaire

au directeur général de l'ARS Corse **ET** impérativement à la CdC

[CdC =>Par la voie postale uniquement]

CULLETTIVITÀ DI CORSICA / COLLECTIVITÉ DE CORSE

Direzione di l'Azzione Sociale di Vicinanza / Direction de l'Action Sociale de Proximité
Serviziu di u Sviluppo Sociale Lucale Regionale / Service du Développement Social Local Regional
Palazzu di a Cullettività di Corsica
22, corsu Grandval
BP 215 – 20187 Aiacciu cedex 1
www.isula.corsica

ARS : Direction de la Stratégie / Mission Culture et Santé / Isabelle De Rosa, chargée de mission
isabelle.derosa@ars.sante.fr

CdC : Direction de l'action sociale de Proximité/Service du Développement Social Local Régional.

vannina.peretti@isula.corsica ; myriam.rivet-santoni@isula.corsica

avant le VENDREDI 23 AVRIL 2023

- ➔ Vous recevrez systématiquement après votre envoi un accusé de réception-mail de l'ARS, mission Culture et Santé. Si tel n'était pas le cas, c'est que votre dossier ne nous est pas parvenu. Merci alors de renouveler votre envoi et de nous contacter au préalable.
- ➔ **POUR LA COLLECTIVITÉ DE CORSE** : le dossier de candidature comprendra obligatoirement :
Une présentation du projet selon le document de l'Appel à Projets Culture et Santé associé aux annexes suivantes :

Pour les structures associatives :

- Un exemplaire des statuts en vigueur signé par au moins deux personnes en charge de l'administration de l'association (+ récépissé de déclaration de création en préfecture et copie de l'extrait du Journal Officiel de la République française portant déclaration de constitution de l'association),
- Si modifications : le dernier récépissé de déclaration de modification de l'association en Préfecture (siège, titre, objet, bureau)
- Un Relevé d'Identité Bancaire,
- Le numéro SIRET,
- Le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale,
- Le compte de résultat du dernier exercice écoulé :

Pour les hôpitaux :

- Le compte-rendu du dernier conseil de surveillance,
- Un Relevé d'Identité Bancaire,
- Le n° de SIRET,

➡ Il sera obligatoire de remettre à l'issue de l'action conduite, à la mission Culture et Santé, un bilan quantitatif, qualitatif et un compte de résultat.

➡ L'appel à projets 2023/2024 porte exclusivement sur les projets (ils peuvent être engagés et/ou testés dans leur préparation mais non mis en œuvre) à partir de la réception du présent appel. Aucun projet antérieur ne pourra bénéficier d'un quelconque financement (**excepté les projets contractualisés AINSI QUE TOUS LES PROJETS AYANT ETE CONTRAINTS PAR LA CRISE SANITAIRE**).

➡ Le montage budgétaire devra faire apparaître la participation de l'établissement en différenciant les apports structurels (locaux, matériels, personnels...etc.) et les apports financiers (financement propre dégagé par l'établissement entièrement et uniquement dédié à l'action conduite) ainsi que la ressource bénévole.

➡ Le montage budgétaire du projet doit également faire apparaître la participation du ou des partenaires culturels en différenciant les apports structurels et les apports financiers.

➡ Le montage budgétaire doit, dans la mesure du possible, associer d'autres partenaires publics/privés (P/P) comme vos collectivités locales par exemple ou tout autre sponsor, que ceux liés aux partenaires financiers de la convention Culture et Santé ARS et CdC, **DRAC ?** en précisant si ces financements sont acquis où en attente.

➡ Si l'action, prévue et aidée dans le cadre de l'appel à projets, n'est pas réalisée ou **REPORTEE SUR UN AUTRE PROJET EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE**, l'établissement devra restituer la somme versée ou solliciter une prorogation.

➡ Les subventions sont attribuées annuellement ou dans l'urgence sur un projet extraordinaire et précis. Ces subventions ne doivent pas servir à couvrir les frais de fonctionnement des partenaires. Elles doivent être affectées aux dépenses induites par chaque projet **et ne peuvent en aucun cas dépasser 80% du montant total du projet.**

➡ **Les candidats dont les projets sont retenus doivent faire apparaître sur tous leurs supports de communication, la mention suivante : "avec le soutien financier de l'Agence Régionale de Santé de Corse et de la Cullettività di Corsica/Collectivité de Corse, dans le cadre du programme "Culture et Santé". Les logos de ces partenaires devront obligatoirement figurer sur tous les documents de communication.**

2- LES CRITERES GENERAUX DE LA SELECTION

- ➔ Il est recommandé que les projets puissent être en cohérence avec le projet d'établissement, si possible y être inscrits et avoir fait l'objet, à ce titre, d'une information aux instances de l'établissement et au personnel. Les initiatives isolées ne seront retenues uniquement dans le cadre d'une action de très grande qualité et à caractère exceptionnel et relevant d'une dynamique institutionnelle.
- ➔ Les projets retenus mettront en œuvre de véritables partenariats entre les établissements et les artistes et/ou équipements culturels de leur environnement pouvant être formalisés par une convention ou un protocole de coopération déclinant les actions conduites dans ce champ. La dimension de partenariat doit conduire les acteurs à investir dans le projet en terme de fonctionnement (locaux, personnels, temps de travail...). Il ne s'agit pas de financer une seule et unique prestation de service.
- ➔ Les projets in lingua corse/en langue corse seront appréciés.
- ➔ Les contrats, conventions ou protocoles de coopération entre établissements et structures culturelles devront en particulier dessiner la cadre de l'intervention d'artistes professionnels et rémunérés.
- ➔ Les partenariats peuvent s'établir dans toutes les disciplines artistiques, sciences sociales et avec les équipements patrimoniaux selon la nature du projet. L'appui des équipes universitaires à l'action culturelle est fortement recommandé (exposition, débats, ouvrage, travail sur la mémoire collective...)
- ➔ **Attention** : les ateliers d'art thérapie et les projets internes à l'établissement relèvent de la seule prérogative de cet établissement. Malgré leur intérêt, ils ne rentrent pas dans la démarche Culture et Santé sauf si une évolution de l'action tendrait en prendre en compte les critères Culture et Santé.
- ➔ Cette démarche étant fondée sur une logique de projet, les associations intervenant au sein de l'établissement ne peuvent prétendre à une aide de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projet. Elles peuvent, en revanche, être des partenaires de projets culturels présentés par l'établissement.
- ➔ **Considérant que la conduite de projets culturels implique un éventail de compétences spécifiques et une grande disponibilité, les établissements qui se seront dotés d'un référent Culture et Santé identifié seront privilégiés.**
- ➔ La question des publics étant indissociable de l'existence du projet culturel, les candidats devront développer, avec le l'aide et le soutien de la mission ARS Corse Culture et Santé, la CdC Direction de l'action sociale de proximité et la DRAC, une réflexion sur la diffusion auprès des publics des éventuelles réalisations issues de l'intervention des artistes dans l'établissement mais aussi de l'accès aux œuvres pour le public composé des patients et des personnels.
- ➔ **Dans la perspective de favoriser le décloisonnement interne et externe des établissements, tous les projets de coopération entre plusieurs services et/ou inter établissements seront considérés avec un vif intérêt.**
- ➔ **De même, les projets s'inscrivant dans une dynamique territoriale associant des acteurs susceptibles d'accompagner les patients au-delà des murs de l'établissement sur le plan culturel susciteront un intérêt tout à fait particulier.**
- ➔ **La capacité du projet à s'inscrire de manière cohérente dans un ensemble d'initiatives à l'échelle du bassin de vie (territoire) est un critère d'importance. Les actions territoriales inter établissements seront de fait privilégiées.**

3- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES



Isabelle De Rosa
Chargée de mission *Culture et Santé* – ARS Corse
CS 13003 - 20700 Ajaccio cx9
Tél / 06.87.11.08.46
isabelle.derosa@ars.sante.fr



Vannina SIACCI PERETTI
Myriam RIVET-SANTONI

CULLETTIVITÀ DI CORSICA / COLLECTIVITÉ DE CORSE

Direzione di l'Azzione Sociale di Vicinanza / Direction de l'Action Sociale de Proximité
Serviziu di u Sviluppù Sociale Lucale Regionale / Service du Développement Social Local Regional

vannina.peretti@isula.corsica
myriam.rivet-santoni@isula.corsica

Tel : 04.20.03.96.22

Palazzu di a Cullettività di Corsica

22, corsu Grandval

BP 215 – 20187 Aiacciu cedex 1

www.isula.corsica

Mission Culture et Santé



ANNEXE

Synthèse de la restitution de l'appel à projets 2023/2024

-=-=-

Porteur de Projet	Projet	Coût total du projet	Subvention demandée	Subvention proposée Cdc/ARS	Participation Cdc (50 %)
Accueil de jour Alzheimer A Spannata	"Récup Design" Recyclage artisanal et artistique Arts plastiques/Exposition	8 169,19 €	3 857,19 €	2 800,00 €	1 400,00 €
ESMS A SERENITA Accueil de jour	"Le sport pour tous - U sportu per tutti" Sports/Danse/Poterie/Dessin/Peinture	6 600,00 €	4 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €
EHPAD Le Ciste	"Cantu U Mucchju... Le Ciste chante..." Chant Choral/Musique/Bilingue/Instrument corses	7 460,00 €	6 960,00 €	5 000,00 €	2 500,00 €
FAM de Guagno Les Bains	"U Svelare di l'Arte ou le dévoilement par l'art" Ecriture/Poésie/Musique/Arts plastiques/Exposition	8 500,00 €	6 700,00 €	5 000,00 €	2 500,00 €
FALEP 2A CHRS Stella Maris	"Théâtre Forum" Théâtre/Ecriture/Scène public très précarisées	800,00 €	800,00 €	800,00 €	400,00 €
EHPAD Maison Jeanne d'Arc Vico	"Rinnovu Di A Speranza - Acte 3 Renouveau d'Espérance" Bilingue/Bibliothèque sonore/Instruments corses/musique/Chant/Mémoire	8 640,00 €	7 200,00 €	5 000,00 €	2 500,00 €
SSIAD PH ADMR AJACCIO Plateforme Inter Associative Corse pour l'autisme ADMR 2A	"Atelier musicothérapie" Interventions musicales et sensorielles	2 700,00 €	2 150,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €
IME APF A CASARELLA	"Tout être humain est notre semblable et il est singulier" Danse inclusive/Sorties danse/2 scènes	9 300,00 €	8 800,00 €	5 000,00 €	2 500,00 €
Centre Hospitalier d'Ajaccio Notre Dame de la Miséricorde Maison d'arrêt d'Ajaccio	"Songez aux formes" Arts plastiques	2 200,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €
CH Castelluccio Centre inter secteur pour Adolescent (CISA) et Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP)	"Comédie musicale" Chant/Danse/Théâtre/Ecriture/Hors des murs	3 600,00 €	3 500,00 €	2 500,00 €	1 250,00 €
CH Castelluccio CMP Rundinella	"L'affirmation de soi par la médiation théâtrale" Expression corporelle/théâtre	3 675,00 €	3 675,00 €	2 500,00 €	1 250,00 €
CH Castelluccio CMP I Tesori	"Le CMP fait son cirque" Art circassien	3 600,00 €	3 600,00 €	2 500,00 €	1 250,00 €
CH Castelluccio A Pampana	"Fragments de temps en suspension" Travail scénique/Théâtre/Philosophie/Art ancestral/Ateliers inclusifs avec parents	9 400,00 €	7 050,00 €	5 000,00 €	2 500,00 €
Centre Hospitalier d'Ajaccio Notre Dame de la Miséricorde Pédiatrie/Néonatal/Maternité/Gériatrie/Unité soins palliatif	"Nolema duo musical artistique au chevet du patient" Apaisement du nourrisson/Musque/Instruments anciens/Chants/Concerts	9 800,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €
MSP de Calenzana Domus Médica	"Comusica Zione" Formation artistique du soignant pour le patient Musique/Multimédias	13 148,00 €	10 518,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €
Centre Hospitalier de Bastia Centre pénitentiaires de Borgo, Casabianda	"Dis-moi ce que tu cantines, je te dirai qui tu es" Santé mentale et nutrition/Théâtre/Conférences/Vidéo/Spectacle/Edition	12 613,98 €	6 000,00 €	5 000,00 €	2 500,00 €
Centre Hospitalier de Bastia Hôpital de jour psychiatrie Infanto Juvénile U Castagnu	"Dessine-moi l'hôpital de jour U Castagnu" Danse/Expression corporelle/Médiation picturale/Edition	8 220,00 €	7 000,00 €	5 000,00 €	2 500,00 €
Centre Hospitalier de BASTIA Unité mobile Parents Enfants U Liame	"Corps en Je" Médiation artistique/Danse/Théâtre/Arts plastiques	3 664,04 €	3 664,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €
CSSR La Palmola	"Memocribulations" Ecriture/Littérature/Dessin/Edition	2 500,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €	750,00 €
Total		124 590,21 €	95 474,19 €	64 600,00 €	32 300,00 €

Descriptif des projets retenus (Restitution ARS)

RECUP DESIGN

Impact carbone/Écoproduction/Upcycling/Arts plastiques/Exposition

Projet porté par le l'Unité Alzheimer A Spannata/ADMR - Ajaccio – Corse-du-Sud - en lien avec le plasticien José Zanni de l'association culturelle Artco

Des personnes Alzheimer dans la dernière tendance avec un projet *upcycling* ! les seniors seront aux manettes de l'amélioration de leur espace extérieur à l'aide de palettes retravaillées, création de tableaux et de sculptures avec des objets recyclés et enfin, d'objets améliorés pour être soit réemployé, soit détourné de sa fonction initiale et combiné avec d'autres. Et par ce biais artistique inédit de créations éco-responsables esthétiques, on pourra envisager de retrouver l'estime de soi, exprimer les sentiments et les émotions, favoriser les relations sociales, l'estime de tous ...

LE SPORT POUR TOUS – U SPORTU PER TUTTI

Danse/Arts plastiques/Sports adapté

Projet porté l'Accueil de jour Alzheimer A Serenità - Ajaccio – Corse-du-Sud - en lien avec l'école de danse d'Ajaccio, un céramiste-potier et en partenariat avec le SAMSAH de l'ARSEA, l'ADAPEI et Domitys.

De la culture et du sport pour un projet culture et santé qui permettra, lors d'ateliers, d'évoquer l'actualité de 2024 avec les Olympiades de Paris 2024 ! nous partirons à :

- La découverte des valeurs de l'olympisme et des jeux paralympiques
- La découverte des sports paralympiques, et du sport dans sa globalité
- La mise en place d'ateliers artistiques et créatifs (dessin, poterie, peinture etc...) autour des JO PARIS 2024.
- La rencontre intergénérationnelle autour de cette thématique car les écoles vont être sensibilisées à cette manifestation sportive.
- La pratique de sport adapté par des activités de gymnastique douce : tai chi et qi gong.
- L'actualité sur le sport local.
- De la danse en lien avec les écoles de danse du territoire.

CANTU U MUCCHJU... LE CISTE CHANTE...

Chant choral/Musique/Corps/Instruments corses/Mémoire/Bilinguisme

Projet porté par la résidence et Tiers-lieu Le Ciste - Ajaccio – Corse-du-Sud - en lien avec l'artiste Jean-Jacques Andreani de l'association E cetera

Comment retrouver les moments privilégiés mais lointains de sa vie quand on est une personne à qui la mémoire fait défaut ? L'artiste par cette alliance de travail de mémoire et d'estime de soi va, par le chant choral, la musique, de chorale et la pratique de nos instruments, va rechercher dans l'histoire de chacune des personnes, des chansons, des airs ouvrant largement leur mémoire et du coup, tout le monde chante, se rappelle, mobilise sa voix, son corps, retrouve sa place au sein du collectif, témoigne bref, tout le monde est heureux d'être réuni autour d'un artiste qui a tant à leur donner !

U SVELARE DI L'ARTE OU LE DEVOILEMENT PAR L'ART

Musique/Ecriture/Poésie/Arts plastiques /Production d'œuvres d'art /Exposition /Galerie d'art

Projet porté par le FAM de Guagno - Poggiolo – Corse-du-Sud - en lien avec l'association culturelle ARASHE/Claire Monceret, artiste

Comment l'articulation de l'image et du mot complète le geste artistique pour une unité cohérente et harmonieuse reflétant mieux l'intégrité de l'être ? La proposition présente en appelle à l'articulation de l'art graphique, pictural et de l'écriture au profit d'une expression poétique dont l'intention est de permettre à un public souffrant d'handicap physique et/ou psychique d'extérioriser le vécu émotionnel, d'en réaliser la force et la nature pour une recherche d'épanouissement, pour faciliter la communication entre les résidents mais également avec le personnel soignant, d'accompagner des processus de résilience en soutenant les actions thérapeutiques engagées. Il s'agit de placer la créativité inhérente à tout être vivant au cœur même du lieu de vie et du contexte de soin afin de soulager le corps et l'esprit, de promouvoir une harmonie relationnelle (avec soi, avec les autres) par une meilleure préhension et connaissance de soi, par une mise à distance et une sublimation des contenus psychiques douloureux.

THEATRE FORUM

Théâtre /Ecriture /Scène /Réhabilitation psychosociale

Projet porté par les pôles santé, social et accueil de Stella Maris / FALEP2A - Ajaccio – Corse-du-Sud - en lien avec le metteur en scène François-Xavier Marche (association "La récré-l'Art est créé").

Le projet va naître d'une méthodologie participative, permettant à chacune et chacun d'intégrer et de s'approprier les apports de l'atelier, à son rythme, et selon ses capacités propres. Alliant les outils de la parole, du théâtre et de la *Communication Relationnelle*, l'atelier articulera des temps d'écoute et des temps d'expression, tant individuelles que collectives.

Il sera proposé d'assouplir et de déployer la sociabilité de chacune et de chacun, et de rendre les personnes plus autonomes et confiantes dans diverses situations de la vie quotidienne (dans le cadre amical, avec les voisins, dans la rue, dans le cadre familial, comme dans les relations avec les diverses administrations, ou éventuellement dans la recherche d'emploi). L'objectif est également de faciliter l'expression de soi, l'écoute des autres, afin de nouer, de retisser les liens avec le monde.

Pour cela, l'atelier s'enrichira des expériences vécues des participantes et participants, en sollicitant notamment le récit et les autres modes de l'expression orale. Une restitution ludique et publique est promise !

RINNOVU DI A SPERANZA – ACTE 3 RENOUVEAU D'ESPERANCE

Captation 52''/Bibliothèque sonore/Scène/Chants corses/Musiques/Instruments anciens

Projet porté par la résidence Maison Jeanne d'Arc de Vico - Vico – Corse-du-Sud - en lien avec l'artiste JJ Adreani (Caramusa)

Le programme d'activité continue de porter ses fruits : outre les bienfaits directs relatifs à chaque séance, les enregistrements des résident(e)s se poursuivent et viennent étoffer la bibliothèque sonore de l'établissement qui compte déjà plus d'une centaine de titres. Rappelons que certains de ces enregistrements ont une importante valeur ethnomusicologique, quand le participant ou la participante, se souvient d'une mélodie, d'un chant ou d'une chanson qu'il / elle interprète suivant u versu, l'air propre à son canton d'origine. A moyen terme, cette bibliothèque / banque de données sonore pourrait être accessible dans l'espace du TIERS-LIEU, ouvert sur l'extérieur, ce qui augmentera l'offre de découverte des ressources

patrimoniales locales. Plus que jamais, la philosophie de l'atelier Culture et Santé demeure celle définie au départ de l'action : faire des résident(e)s non des « consommateurs passifs » mais de réels producteurs culturels, dont l'expérience, la personnalité, la présence et la voix comptent. L'acte 3 de Rinnòvu di spirànza, renouveau d'espérance propose cette année une extension publique au travail suivi de l'atelier avec l'ORGANISATION D'UN CONCERT donné par les résident(e)s

Autre événement important, en 2023-2024 sera tourné dans l'établissement un FILM TÉLÉVISION de 52' qui, entre séquences concernant la vie des résident(e)s et interviews, présentera le TIERS LIEU, mettra en valeur le rôle qui y est donné aux thérapies alternatives et donnera la parole à divers responsables institutionnels..

ATELIER MUSICOTHERAPIE

Espace instrumentarium /Musiques/Sonsoriel

Projet porté la plateforme autisme/SSIAD PH ADMR 2A - Afa – Corse-du-Sud - en lien avec Layla Subils, musicienne.

Un projet sensible et délicat relevé par la plateforme TSA pour favoriser le développement psychomoteur, travail sur la motivation, l'intention et la prise d'initiative, travail sur les praxies, et la motricité, améliorer la communication et la sociabilisation, développer la communication, créer une dynamique de groupe qui favorise les échanges, améliorer l'estime de soi, travail sur la communication non verbale, proposer un temps de relaxation, favoriser la gestion des émotions et la détente corporelle bref, tout est délicat et chaque approche sera unique !

TOUT ETRE HUMAIN EST NOTRE SEMBLABLE ET IL EST SINGULIER

Danse inclusive /Sorties danse /Scènes

Projet porté par l'APF France Handicap /IEM A Casarella, MAS, SESSAD FAM et SAVS - Ajaccio – Corse-du-Sud - en lien avec les chorégraphes Michèle Etti, Cie Vialuni ; en partenariat avec le CSJC, la Maison des Cannes.

Les artistes chercheront et impulseront des embrayeurs, des démarrages, au mouvement de chacun. Laisser faire, laisser passer. En alerte, ils créent des liens, reprennent les gestes, peuvent les développer, redistribuent l'espace, valorisent sans cesse. Frémissements, percées, élans. A l'instant même où cela se passe, quelque chose advient...Bouger un corps qui ne répond plus, l'accorder au pas des « autres » et en faire un outil d'échange, de conversation et de rencontre avec toutes les différences ; enfin, celles des « autres » ! Quand je danse je (re)découvre corps, mon anatomie, mes sensations et mon souffle dans le mouvement, et l'espace, et le rythme, et le contact avec l'autre bien au-delà des contraintes du handicap comme un instant béni et immensément beau. La qualité de l'expérience est plus importante que la qualité formelle du mouvement. Une intuition d'art. le corps ne cesse de s'inventer. Il y aura des sorties spectacles de danse et au moins deux scènes.

SONGEZ AUX FORMES

Réhabilitation psychosociale /Chorégraphie contemporaine /Théâtre

Projet porté par le service santé de la maison d'arrêt (l'ensemble des détenus) - CH Ajaccio - Ajaccio – Corse-du-Sud - en lien avec la plasticienne Alexandra Villanova

Cette proposition d'intervention artistique fait suite au constat établi avec l'infirmière de la maison d'arrêt d' Ajaccio : l'ensemble de l'établissement subit un manque de sommeil. En effet, comment se reposer sous l'œil permanent d'autrui ? Dans une cellule minuscule. Afin d'apaiser les tensions nous proposons une intervention plastiques tridimensionnelles. Ce

travail sur l'intime par le biais de la création plastique valorisera les rendez-vous individuels de verbalisation avec l'infirmière de l'établissement. Ces deux actions combinées permettront l'extériorisation, par le geste et par la parole, de pensées stagnantes jusque-là.

L'introspection qui découlera de la première étape (plastique) facilitera la possibilité de mettre des mots sur des maux durant les moments de prise de parole avec le soignant. Dans un souci de réalisations multiples en faveur des compétences de chacun, le sujet traité reste volontairement ouvert. Cela signifie que les moyens plastiques sont libres : Dessin-peinture-écriture-collage-découpage etc., tout est possible !

COMEDIE MUSICALE

Danse/Théâtre/Ecriture/Chant/Hors les murs

Projet porté par le CISA et le CATTP / CHS Castelluccio - Ajaccio – Corse-du-Sud - en lien avec la danseuse Aurélie Berria (Entrée les artistes)

Le projet porte haut l'ambition d'amener des adolescents fragilisés au cœur même d'une comédie musicale reliant un spectre large de disciplines artistiques ! Ces nouvelles clés de connaissances artistiques ouvriront les portes d'une comédie musicale, témoin de leurs nouvelles acquisitions culturelles, de leur travail collectif, et de leur soif d'être inclus au sein de la société !

L' AFFIRMATION DE SOI PAR LA MEDIATION THEATRALE

Expression corporelle/Théâtre

Projet porté par le CMP A Rundinella (enfants fragilisés/CHS Castelluccio) – Ajaccio – Corse-du-Sud – en lien avec le metteur en scène Paul Grenier

Fidèle à sa mission d'inclusion par la culture, Paul grenier propose une médiation artistique adaptée à l'attention des enfants fragilisés, qu'il connaît bien et bien connu désormais des enfants, par la maladie, le handicap ou la précarité sociale. Objectif : leur proposer un parcours de réappropriation culturelle sur mesure, pour une plongée à la rencontre de soi et des autres. En les invitant à vivre cette aventure, A Rundinella poursuit trois buts précis : ouvrir le regard des enfants sur les richesses possibles d'une vie tout en les initiant à pouvoir cohabiter avec « l'autre » ; le projet est aussi un accompagnement concret et ludique, complémentaire à leur apprentissage scolaire ; créer du lien entre les enfants et leur communauté (parents/famille, professionnels culturels, équipes éducatives, autres enfants, etc.).

LE CMP FAIT SON CIRQUE

Cirque/Médiation artistique

Projet porté par le CMP I Tesori CHS Castelluccio – Ajaccio – Corse-du-Sud - en lien avec les artiste circassiens de Créacirque..

Le projet propose une expérience d'immersion circassienne dans un fragment de temps suspendu. Comment un enfant fragilisé perçoit il le temps ? quelle est sa relation à son corps suspendu lors d'une figure circassienne ? utilise-t-il ses sens pour appréhender ses émotions et seront-elles livrées par le corps en mouvement ou seul l'instinct de réussir une figure ? sera-t-il curieux ? sera-t-il créatif ? Peut-être l'enfant se découvrira lui-même dans ce monde très particulier du cirque ? Nous attendons les retours.

FRAGMENTS DE TEMPS EN SUSPENSION

Travail scénique /Théâtre/Philosophie/Art ancestral/Ateliers inclusifs avec parents
Projet porté par l'hôpital de Jour A Pampana (enfants/adolescents/CHS Castelluccio) - Ajaccio – Corse-du-Sud - en lien avec la Cie de Théâtre Le Thé à Trois (Paul Grenier)
La Cie aborde, cette fois, l'expérimentation de trois approches complémentaires utilisant le même socle : le monde, la pensée ; les mots ; l'action. Ces trois approches pour devenir acteur de sa vie au plus tôt, de valoriser la relation parents/enfants fragilisés et de favoriser la socialisation. Un travail scénique abordera des questions philosophiques mais également l'Art ancestral du jeu comme approche complémentaire vecteur de l'estime de soi et de l'être ensemble sur une route certes émotionnelle mais régénératrice. Se raconter pour se réapproprier sa vie avec un partage collectif constant.

NOLEMA DUO MUSICAL ARTISTIQUE AU CHEVET DU PATIENT

Médiation artistique/Musiques /Bains sonores /Concerts/Corps

Projet porté par la pédiatrie, néonatalogie, maternité et gériatrie du CH Ajaccio – Corse-du-Sud - en lien avec le musicien Oskar Langeleik et l'association Nolema.

Un bain sonore sur une cithare, ou autres instruments, pour un nourrisson un peu effrayé par sa nouvelle vie ? oui !

Une action rare que le projet propose en néonatal, pédiatrie et maternité : le musicien explore les relations poétiques et sensorielles entre le corps et le son, et crée des dispositifs scéniques et sonores qui invitent le nourrisson à une approche apaisante de la musique.;

Les bains sonores ne s'arrêteront pas là : il y aura des concerts au fil de l'eau, de la médiation musicale « corps/voix » et quelques surprises seront concoctées pour l'éveil du tout-petit mais également pour les personnes âgées en gériatrie et soins palliatifs.

COMUSICA'ZIONE

Formation patient/Soignant /Musique

Projet porté par la MSP de Calenzana - Domus Medica - Calenzana – Haute-Corse - en lien avec un musicien spécialisé aux outils de créations musicales

Un projet ambitieux, inédit et original : former les soignants pour le mieux-être des patients par la création musicale ; initier, favoriser ou développer l'échange et la communication entre un patient et son entourage n'est pas toujours facile mais l'idée d'un outil de création musicale simple et ludique peut amener à la réussite de cohésion sociale et de diminution de l'anxiété. Permettre une interaction intergénérationnelle, parents-enfants, adultes-enfants en situation de handicaps autour de la création musicale. Favoriser l'expression émotionnelle de patients en situations de pathologies avec troubles du comportement et/ou de l'expression. Permettre une action pluridisciplinaire avec des profils d'animateurs adaptés à la pathologie des patients : ergothérapeutes, psychométriciens, orthophonistes, infirmiers, sages-femmes, puéricultrices, travailleurs sociaux, éducateurs, professeurs de musique, professeur des écoles en classes adaptées.

Le projet sera proposé sur l'ensemble de la Corse aux MSP, CAMPS, CMP, EHPAD, USLD, crèches, unités de soins spécialisés sur les troubles du comportement. Une action inédite et possiblement exemplaire pour beaucoup.

DIS-MOI CE QUE TU CANTINES, JE TE DIRAI QUI TU ES

Santé mentale et nutrition/Théâtre /Conférences /Spectacle /Edition

Projet porté par l'unité sante des prisons de Borgo et Casanbianda - CH Bastia – Haute-Corse
- en lien avec la « Cie Fenêtre sur »

Travailler sur la santé mentale à travers la nourriture, le rapport au corps et son environnement. Faut-il s'étonner de la place importante qu'occupe l'alimentation en prison ? Il y a le rôle régulateur du temps du repas dans une détention, la sociabilité qui existe lorsqu'on le partage, le caractère réconfortant et nostalgique de certaines nourritures, mais aussi, la préoccupation autour de la provenance des aliments, l'impact de notre consommation sur sa santé et son environnement.

Lors des consultations (art.29) menées auprès des détenus au CP Borgo et au CD Casabianda à l'été 2022, la thématique de l'alimentation émerge inexorablement. Que ce soit parce que les programmes de cuisine sont plébiscités sur le canal vidéo interne de l'établissement, parce que les livres de cuisine restent les plus demandés ou parce qu'on s'intéresse à ce qu'on mange, ce qu'on cantine en détention.

Le SPIP Santé de Corse propose un projet culturel autour de la question de la nutrition en prison. Trois conférences participatives sur ce sujet seront proposées dans les 3 établissements de Corse afin de sensibiliser à une alimentation plus équilibrée. Alternant transmission d'information et échange avec le public, ce format est susceptible de captiver le public.

Ces conférences accompagneront les 3 interventions théâtrales prévue dans le cadre de la tournée de la pièce « J'ai mangé ma journée » de la *Cie Fenêtre sur*. « Un détenu passionné par l'art culinaire décide de convier le directeur de son établissement pénitentiaire à un festin au sein de sa cellule....

DESSINE-MOI L'HÔPITAL DE JOUR U CASTAGNU

Danse/Expression corporelle/Médiation picturale/Edition

Projet porté par HDJ PSYCHIATRIE INFANTO JUVENILE du CH Bastia – Haute-Corse -
en lien avec le plasticien et graphiste Antoine Asaro

Le projet est une rencontre et un partage entre un artiste plasticien, une danseuse, des soignants et les enfants de l'hôpital de jour en pédopsychiatrie ; Très fragilisés, les enfants se réconcilieront avec l'autre, sa famille parfois, et lui-même souvent via le collectif artistique : on danse, on prend conscience du corps, de l'espace ; on dessine et on peint pour arriver à proposer aux familles un livret de la vie à U Castagnu... Les soignants auront une participation active au projet parce que l'alliance enfants/soignants/familles est essentielle à la réhabilitation psychosociale !

CORPS EN JE

Médiation artistique/Arts plastiques/Danse / Théâtre

Projet porté par l'Unité mobile U Liame Parents/enfants – 1000 premiers jours psychiatrie infanto, Pôle mère-enfant-adolescent du CH Bastia - Bastia – Haute-Corse - en lien avec un collectif d'artistes Cie Baravuvella/Antoine Asaro/A Funicella...

Le projet, via l'UNITÉ MOBILE U Liame, est autant un accompagnement des futures mères

à travers un investissement positif de leur grossesse et de l'image du corps en mouvement, que de la relation parfois difficile mère/enfant.

Ce parcours de maternité, de relation nouvelle avec l'enfant, période de grande vulnérabilité, et de bouleversements physiques et émotionnels, nécessite l'aide précoce à tisser le lien psychocorporel en évitant la détresse psychique ! La médiation artistique prévue a été travaillée collégialement pour une réponse efficace aux « mauvais lendemains » !

MEMOCRIBULATIONS

Écriture/Littérature/Dessin/Édition

Projet porté par le CSSR La Palmola - Oletta – Haute-Corse - en lien avec la comédienne Lucille Delanne

Le projet donnera vie à une édition (livre) issue d'histoires, de ressentis, d'évocation des TND, pathologies déstabilisantes et « enfermantes » ! l'isolement social est rapide et cruel et pour rompre le cycle infernal, l'artiste va expatrier les blocages parce qu'on va en parler, les écrire, les dessiner et puis, on sera ensemble comme un collectif salvateur de la misère d'être seul...